

PROVINCE DE LIEGE – ARRONDISSEMENT DE LIEGE

COMMUNE DE CHAUDFONTAINE

PROJET DE DECISION - SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 25 juin 2025

Service : Marchés publics  
Agent traitant : Elodie MINET

**Objet : Marchés publics - Parc de la Vesdre - Renaturation de l'ancien Club de tennis de Chaudfontaine en espace vert et zone d'expansion de crue : approbation des conditions et du mode de passation**

**LE CONSEIL COMMUNAL,**

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et ses modifications ultérieures, notamment l'article 36 et l'article 57 ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures ;

Suite aux inondations de juillet 2021, les tennis de Chaudfontaine, situés en rive droite de la Vesdre, ont été dévastés. La commune prévoit de les relocaliser dans une autre zone de la commune et souhaite saisir l'opportunité pour revoir l'aménagement de la zone humide de la Laide Heid.

Le projet du « parc de la Vesdre » vise, entre autres, les objectifs suivants :

- Restaurer le bief de la Laide Heid afin d'éviter son assèchement en cours (envasement) ;
- Restaurer la connexion de ce bief vers la Vesdre ;
- Développer une zone humide de type roselière et mégaphorbiaie en intégrant sa capacité de zone tampon en période de hautes eaux en partie sur l'ancienne emprise des terrains de tennis ;
- Transformer la seconde partie des anciens terrains de tennis en verger/prairie de fauche différenciée faisant office de zone de loisirs et de détente de manière à renforcer le maillage vert et bleu et de garantir un accès à la nature pour tous ;
- Proposer une zone de transition entre la zone verte du Parc Hauster et la zone plus urbanisée du casino et du centre de Chaudfontaine.
- Aménager le cheminement et des passerelles pédestres dans le parc

Vu la décision du Collège communal du 12 décembre 2022 relative à l'attribution du marché de conception pour le marché "Parc de la Vesdre – Renaturation de l'ancien tennis de Chaudfontaine en espace vert et zone d'expansion de crue " à BAUMANS - DEFFET ARCHITECTURE ET URBANISME SC SPRL, Rue Bois L'Evêque 26 à 4000 Liège 1 ;

Considérant le cahier des charges N° ENV2025/2711 relatif à ce marché établi par l'auteur de projet, BAUMANS - DEFFET ARCHITECTURE ET URBANISME SC SPRL, Rue Bois L'Evêque 26 à 4000 Liège 1 ;

Considérant que ce marché est divisé en tranches :

\* Tranche ferme : Tranche de marché 1 (Estimé à : 966.737,65 € hors TVA ou 1.169.752,56 €, 21% TVA comprise)

\* Tranche conditionnelle : Tranche de marché 2 - gestion différenciée des terres en QP (Estimé à : 208.980,00 € hors TVA ou 252.865,80 €, 21% TVA comprise)

\* Tranche conditionnelle : Tranche de marché 3 -Démontage et remontage de l'oeuvre d'art

\* Tranche conditionnelle : Tranche de marché 4 - isolation de la conduite d'eau (Estimé à : 9.020,00 € hors TVA ou 10.914,20 €, 21% TVA comprise)

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 1.185.237,65 € hors TVA ou 1.434.137,56 €, 21% TVA comprise (248.899,91 € TVA cocontractant) ;

Considérant qu'une partie des coûts est subsidiée par le SPW - Département Nature et Forêts - Direction de la nature et des espaces verts, Avenue Prince de Liège 15 à 5100 Jambes, dont le montant est estimé à 184.210,40€ et fera l'objet d'une imputation dans le cadre du droit de tirage « développement urbain » pour un montant arrêté à 963.099,65 € TVAC ;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure ouverte ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense sera inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2025 à l'occasion de la prochaine modification budgétaire ;

Vu l'avis de légalité favorable rendu par le Directeur financier

A ces causes,

En Séance publique,

Après en avoir délibéré,

## **ARRÊTE,**

### Article 1<sup>er</sup>

Approuve le cahier des charges N° ENV2025/2711 et le montant estimé du marché "Parc de la Vesdre – Renaturation de l'ancien tennis de Chaudfontaine en espace vert et zone d'expansion de crue ", établis par l'auteur de projet, BAUMANS - DEFFET ARCHITECTURE ET URBANISME SC SPRL, Rue Bois L'Evêque 26 à 4000 Liège 1. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 1.185.237,65 € hors TVA ou 1.434.137,56 €, 21% TVA comprise (248.899,91 € TVA cocontractant).

### Article 2

Passé le marché par la procédure ouverte.

### Article 3

Complète, approuve et envoie l'avis de marché au niveau national.

### Article 4

sollicite une subvention pour ce marché auprès du pouvoir subsidiant SPW - Département Nature et Forêts - Direction de la nature et des espaces verts, Avenue Prince de Liège 15 à 5100 Jambes, dont le montant est estimé à 184.210,40€ et impute une partie de cette dépense dans le cadre du droit de tirage « développement urbain » pour un montant arrêté à 963.099,65 € TVAC ;

#### Article 5

Ce crédit sera inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2025 à l'occasion de la prochaine modification budgétaire.